

# SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT

Avocat au Barreau de Nice - 19 rue de la Préfecture 06300 NICE  
Tél : 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com - www.silex-avocats.com



## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un ensemble immobilier dénommé «LE PARNASSE» sis à NICE (06000)  
25 et 27 rue Rossini, 30 à 34 Bd Victor Hugo et 2 à 12 avenue Baquis et plus particulièrement

Dans le bâtiment G situé 34 boulevard Victor Hugo

**UN APPARTEMENT** au 2e étage  
**UNE CAVE** au 1er sous-sol et **UN GARAGE** au 2e sous-sol

## ADJUDICATION JEUDI 25 AVRIL 2019 à 9H

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE, au Palais de Justice, Place du Palais à NICE.

Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation - description :** Dans un ensemble immobilier dénommé «LE PARNASSE» sis à NICE (06000) 25 et 27 rue Rossini, 30 à 34 Bd Victor Hugo et 2 à 12 avenue Baquis, composé de sept blocs A, B, C, D, E, F, G, cadastré section LA n° 409 lieudit «avenue Baquis» pour 23 a 20 ca et LA n° 401 lieudit «25 rue Rossini» pour 22 a 89 ca, savoir :

Dans le bâtiment G situé 34 boulevard Victor Hugo, élevé sus sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 8 étages

**LOT 716 : UN APPARTEMENT de 85,60 m<sup>2</sup>**, au 2e étage, composé de hall, séjour, dégagement, deux chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, wc, rangement, loggia, balcon - et les 934/200.000e des 862/1.000e indivis des parties communes générales

**LOT 637 : UNE CAVE** située au 1er sous-sol - et les 16/200.000e des 862/1.000e indivis des parties communes générales

**LOT 531 : UN GARAGE** situé au 2e sous-sol - et les 75/200.000e des 862/1.000e indivis des parties communes générales.

Les biens sont **libres** de toute location et occupation. **Syndic :** S.A.S. SAFI MEDITERRANEE - 118 Route de Roquebillière 06300 Nice.

**Nom et qualité des parties - procédure :** Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le **Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Madame BOISSEAU Denise Berthe, décédée à NICE (AM) le 18 décembre 2016.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 7 novembre 2019, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de **Maître Stéphane IMBERT, avocat**.

**Mise à prix :** Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de **TROIS CENT VINGT MILLE €**

# 320.000 €

SUSCEPTIBLE DE BAISSÉ DU QUART EN CAS D'ENCHERES DESERTES

**Paiement du prix :** L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. **Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation :** Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

**Frais de mainlevée :** Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

**Frais de poursuite de vente :** L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les régleront sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente RG n° 19/21, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 28 janvier 2019 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

**VISITES : - vendredi 29 mars 2019 de 14h à 15h - vendredi 5 avril 2019 de 10h à 11h**